

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 avril 2026
Date de publication 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 18_28042026

N°18 : BUDGET LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA DHUYS » 2026 - AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Compte tenu des résultats constatés par le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé au conseil municipal :

- De constater le déficit global de la section d'investissement qui s'élève 63 451.46 € correspondant au résultat d'investissement ;
- De constater le déficit de la section de fonctionnement s'élevant à 70 756.91 € correspondant au résultat de fonctionnement.
- De décider de ne pas affecter de crédits au compte 1068 de la section d'investissement ;
- De reporter 63 451.46 € au compte 001 (*dépense*) de la section d'investissement.
- De reporter 70 756.91 € au compte 002 (*dépense*) de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derfey*....., secrétaire de séance

Derfey